



Répartition charge travaux entre 2 copropriétés

Par **FGUINCHARD**, le 17/01/2022 à 21:27

Bonjour,

L'étanchéité d'un joint de dilatation entre 2 copropriétés (A et B) est dégradé, il doit être réparé. Le dit joint (2 parois de béton (hauteur 50 cm) avec une couvertine) sépare les copropriétés A et B par des jardins. Le défaut d'étanchéité de ce joint de dilatation engendre des infiltrations d'eau dans les garages situés en sous-sol. Les garages sont communs aux copropriétés A et B, une clé de répartition "garages" permet de répartir les charges relatives à ceux-ci entre les copropriétés A et B.

Comment doit être réalisée la répartition du cout des travaux du joint d'étanchéité ?

- 50% sur copropriété A et 50% sur copropriété B sur la base de la masse générale de chacune des copropriétés
- 100% la clé de répartition des garages (commune en A et B)?

Merci pour votre réponse